

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES),
- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours externe d'accès à une liste d'aptitude aux fonctions de maître dans les établissements d'enseignement privés sous contrat du second degré (CAFEP-CAPES),
- Vu l'arrêté du 10 décembre 2025 nommant les présidents des jurys des concours externes du CAPES et des CAFEP-CAPES ouverts au titre de la session 2026,
- Vu les propositions du président du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours externe du CAPES et du CAFEP-CAPES, section langues régionales : basque, est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. Ur APALATEGUI
Professeur des universités

Académie de BORDEAUX

Vice-Présidente

Mme Céline MOUNOLE
Maîtresse de conférences

Académie de BORDEAUX

Membres du jury

Mme Marie DELPECH
Professeure certifiée

Académie de BORDEAUX

M. Iker EDME LARRECHEA
EC. R Professeur certifié

Académie de BORDEAUX

M. Amaïur EPPHERRE
Professeur certifié

Académie de BORDEAUX

Examineurs spécialisés

Mme Laura BAQUEDANO
Professeure agrégée

Académie de BORDEAUX

Mme Françoise BUISSON
Maîtresse de conférences

Académie de BORDEAUX

M. Fabrice CORRONS
Maître de conférences

Académie de TOULOUSE

Mme Véronique PONDEULAA
Professeure agrégée

Académie de BORDEAUX

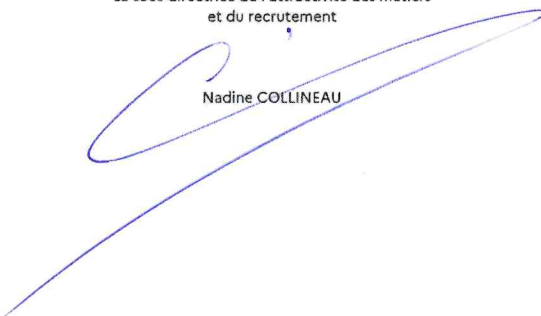
Mme Florence PRADAYROL
Professeure agrégée

Académie de BORDEAUX

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 19 février 2026

Pour le ministre de l'éducation nationale,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement



Nadine COLLINEAU